

SDGF/FO : DÉLATION MODE D'EMPLOI



Le saviez-vous ? En pleine perte de vitesse la nouvelle stratégie du SDGF/FO : la dénonciation !!!

Un collègue a été **dénoncé** à son supérieur hiérarchique via un courrier (vieuse habitude française ?) **à la chancellerie.** (voir ci-dessous)

Quelle élégance !

Son tort ? Avoir utilisé une pause dans la journée pour diffuser de l'information syndicale sur le CIA 2020.

Sachez que dorénavant, pendant vos pauses pour prendre un café, consulter vos mails, envoyer des sms, aller échanger 5 minutes avec un collègue, etc. **ce syndicat vous observe et peut vous dénoncer à tout moment si vous n'appartenez pas à son organisation syndicale !**

Le SDGF/FO (syndicat des **greffes** de France) a vendu son âme, n'a plus d'identité et aujourd'hui ne peut plus être considéré comme un syndicat respectable et à votre écoute ! D'ailleurs, cette démarche de délation prouve que la défense de vos intérêts n'est pas sa préoccupation principale!

Et s'il lui reste un peu de courage qu'il arrête de se cacher derrière un sigle qui a une histoire, mais certainement pas la sienne !

Pour le bureau
La secrétaire générale
Elise COMPANYY

De : isabelle houben <syndicatdesgreffiersdefrancefo@gmail.com>

Envoyé : lundi 24 août 2020 09:42

À : VIRBEL Eric <eric.virbel@justice.gouv.fr>

Cc : Sophie GRIMAUT <sophie.grimault.thouron@orange.fr>; BOUDON Catherine <Catherine.Boudon@justice.gouv.fr>

Objet : SDGFFO Diffusion syndicale

Monsieur le directeur,

C'est avec un certain étonnement que nous apprenons la diffusion, au nom de son organisation syndicale, par un directeur de greffe du Tribunal Judiciaire de.....d'un communiqué relatif au versement du complément indemnitaire annuel en 2020.

En effet, et sauf erreur de notre part, les représentants syndicaux ne peuvent utiliser les heures dévolues à leur temps de travail à des fins syndicales, et si tel était le cas, les directeurs de greffe ne manqueraient pas de rappeler à l'ordre les fonctionnaires placés sous leur autorité

Il nous semble important que chaque organisation syndicale puisse exercer ses missions mais, ce, dans une parfaite égalité de moyens

Je vous prie de croire, Monsieur le directeur, en l'assurance de ma considération distinguée

Isabelle BESNIER-HOUBEN

Secrétaire générale

SDGF-UNION JUSTICE FO